

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024-03-03

OBJET : mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire de Beaufort,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60, R151.51 et R 153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Beaufort approuvé le 31 juillet 2019, modifié le 29/05/2020, 27/03/2023 et le 19/02/2024, révisé le 18/01/2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2022 portant inscription au titre des monuments historiques de la maison forte dite maison Blanc à Beaufort,

Vu la liste des servitudes d'utilité publique ci-annexée,

ARRÊTE

✓ **ARTICLE 1**

Le Plan Local d'Urbanisme de Beaufort est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe servitudes d'utilité publique est modifiée comme suit :

- La liste des servitudes d'utilité publique du 11/02/2022.

✓ **ARTICLE 2**

La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la mairie de Beaufort et à la direction départementale des territoires.

✓ **ARTICLE 3**

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, durant un mois, en mairie de Beaufort.

✓ **ARTICLE 4**


Copie du présent arrêté, accompagné de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressé à :

- Monsieur le préfet de la région Auvergne – Rhône-Alpes ;
- Monsieur le préfet de la Savoie ;
- Monsieur le directeur départemental des territoires ;
- Monsieur le directeur des finances publiques – service des domaines ;
- Monsieur le président de la communauté d'agglomération Arlysère.






Fait à Beaufort, le 12 mars 2024

Le Maire,
Christian FRISON-ROCHE

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le 15/03/2024
ID : 073-217300342-20240312-2024_03_A03-AR









LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Libellé de la servitude	Légende du plan	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PASSAGE TRAVAUX ET ENTRETIEN DES OUVRAGES		A4	Cours d'eau non domaniaux		Direction Départementale des Territoires – SEEF 1 rue des Cévennes – BP 1106 73011 CHAMBERY cedex
FORETS DE PROTECTION		A7	Forêt de protection de Beaufort	Décret du 15/09/1932	Direction Départementale des Territoires – SEEF 1 rue des Cévennes – BP 1106 73011 CHAMBERY cedex
MONUMENTS HISTORIQUES	 bâtiment  périmètre	AC1	Monument historique de la maison forte dite maison Blanc	Arrêté préfectoral du 25/01/2022	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue 73000 CHAMBERY
		AC2	Site classé : col de la Croix du Bonhomme et ses abords Site classé : Table d'orientation de la Croix du Bonhomme et son périmètre Site classé et inscrit : Col du Cormet de Roselend et ses abords Site classé : Goulet du Cormet de Roselend et ses abords Site inscrit : Hameau de Boudin Site inscrit : Hameau de Roselend Site inscrit : Gorges du Doron	Arrêté du 28/02/1944 Arrêté du 04/08/1942 Arrêtés des 28/02/1944 et 13/04/1943 Arrêté du 29/12/1943 Arrêté du 24/12/1943 Arrêté du 04/05/1943 Arrêté du 19/04/1943	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue 73000 CHAMBERY
CHAMPS DE TIR		AR6	Champ de tir de La Combe du Dorinet	Décret Ministériel du 17/07/1961	Unité de Soutien d'Infrastructure de la Défense BP 1216 38023 GRENOBLE cedex



Mise à jour par arrêté municipal,
Beaufort, le 12/03/2024

Libellé de la servitude	Légende du plan	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
PROTECTION DES EAUX	<p style="text-align: center; color: red; font-weight: bold;">SERVI- TUDE NON VISIBLE SUR LE PLAN</p>	AS1	Périmètre de protection du captage de Juglaret Amont	Arrêté préfectoral du 21/02/2012	<p style="text-align: center;">Agence Régionale de Santé délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73000 CHAMBERY</p>
			Périmètre de protection du captage du Plan de la Casse	Arrêté préfectoral du 31/03/2010	
ENERGIE HYDRAULIQUE		I2	Périmètres de protection des captages : <ul style="list-style-type: none"> • du Grand Mont • des Echeres • de Marcot • de Clusionnière • de la Galerie Caponi • des Staliers • du Clou • du Bettaix • de l'Ami • de Boudin • de Plan Perrier 	Arrêté préfectoral du 13/06/2003	<p style="text-align: center;">EDF SA – DPNT – DTEAM CC PFA Département Patrimoine Hydro Alpes Bâtiment PH3 – 2^{ème} étage 134 Rue de l'Etang 38950 Saint Martin Le Vinoux</p>
			Chute hydroélectrique de Roselend – La Bâthie	Décret du 23/07/1973	
			Chute hydroélectrique de Villard	Décret du 24/03/1964	
			Chute hydroélectrique de Beaufort	Décret du 26/03/1964	
			Chute hydroélectrique de La Gittaz	Décret du 23/02/1960	
			Chute hydroélectrique de Saint Guérin	Décret du 14/10/1960	
			Chute hydroélectrique des Sauces		
OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ		I4	Ligne 45 kV n° 1 Arly – Belleville (Hauteluze) - Hauteluze		<p style="text-align: center;">Réseau de Transport d'Électricité GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhonne BP 12 73200 ALBERTVILLE</p>
			Ligne 45 kV n° 1 Beaufort – Venthon – poste Villard		
			Ligne 45 kV n° 2 Beaufort – Venthon – poste		
			Ligne 45 kV n° 1 Beaufort – Les Sauces		

Libellé de la servitude	Légende du plan	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
OUVRAGES DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ	 postes	I4	Poste de Beaufort		Réseau de Transport d'Électricité GMR Savoie 455, avenue du Pont de Rhonne BP 12 73200 ALBERTVILLE
			Poste Les Saucés		
MINES ET CARRIERES		I6	Concession Minière d'Arèches et Fontanus	Brevet Ministériel Sarde du 26/12/1835	DREAL Auvergne Rhône-Alpes Unité interdépartementale des 2 Savoie 430, rue de Belle Eau – 73000 CHAMBERY
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS		PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de Beaufort (PPRn)	Arrêté préfectoral du 21/11/2005	Restauration des Terrains en Montagne 17, Rue des Diabes Bleus 73000 CHAMBERY
			Câble téléphonique 1494 Albertville-Beaufort		
RESEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS		PT3	Câble RG 13042 E Beaufort-Arèches	Arrêté préfectoral du 31/07/1969	ORANGE – UI Alpes 30 bis, rue Ampère 38000 GRENOBLE

le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le géoportail à l'adresse suivante :
<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/667/SUP.map>

A la demande de l'ARS, considérant le caractère sensible, la servitude AS1 (protection des eaux) n'est plus visible sur l'application geo-ide susvisée.